

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation : 3 septembre 2025
Date d'affichage : 3 septembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-081
Fermeture du budget annexe ZA Revol au 31 décembre 2025**

Rapporteur : Robert TCHOBDRONOVITCH

Présents :

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT,
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Romain BRETTE donne procuration à Franck LAROCHE,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRONOVITCH

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Nathalie LEBOUC est nommée secrétaire de séance

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire M 14,
Vu la délibération du 31 mars 2003 portant création du budget annexe de la ZA du Revol,
Vu la délibération 2024-117 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe de la ZA du Revol de la Communauté de Communes Sud Luberon en date du 19 décembre 2024,
Vu la délibération 2025-046 portant approbation du budget supplémentaire 2025 du budget annexe de la ZA du Revol de la Communauté de Communes Sud Luberon en date du 29 avril 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau dans sa séance du 26 août 2025,

Considérant que la commercialisation des terrains de la zone est à ce jour terminée, et qu'il reste les parcelles G1170, G1779, G1809 (lot 3-1), G1771, G1781, G1810 (lot 3-2), soit 3 200 m²
Considérant que la gestion comptable d'un budget annexe n'est plus nécessaire,
Considérant qu'il convient de clôturer le budget annexe du Revol au 31/12/2025 et de réintégrer les terrains invendus dans l'actif sur le budget général, pour un montant de 159 360,00 €

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Pertuis,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De clôturer** le Budget Annexe de la ZA du Revol (créé en 2003), au 31/12/2025,
- **D'intégrer** les parcelles G1170, G1779, G1809 (lot 3-1), G1771, G1781, G1810 (lot 3-2), soit 3 200 m² pour un montant de 159 360,00 € au budget général,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Nathalie LEBOUC



Le Président
Robert TCHOBRENOVITCH

